

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 15 AVRIL 2016 A 19H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Pascale PINGUET, Maire.

Etaient présents : Mme Pascale PINGUET – M. Gilles GOURTAY - Mme Valérie LAGILLE – M. Roger BOUCHAÏB - M. Daniel CARADEC – Mme Michèle BILLARD-GUEHRING - Mme Sophie LEBOURGEOIS - Mme Luce FARE – M. Daniel CARROUÉ - Mme Geneviève POMMEREAU – Mme Marie-Thérèse CORNICHON – M. Ludovic REDON - M. Frédéric COMBE – Mme Christelle TZOTZIS - M. Stéphane CHABIN – M. Sébastien BAUDEMONT.

Etaient excusés : Mme Danielle BAILLET (*pouvoir à Mme Sophie LEBOURGEOIS*) - M. Jean-Marie BARDU (*pouvoir à Mme Luce FARE*) – Mme Cristèle VIEZZI (*pouvoir à Mme Geneviève POMMEREAU*) – Mme Marie-Christine REMOUÉ-MASSON (*pouvoir à Mme Valérie LAGILLE*) – Mme Florence GUIGNON (*pouvoir à Mme Marie-Thérèse CORNICHON*) – M. Vincent MATIGNON (*pouvoir à M. Roger BOUCHAÏB*).

Etait absent : M. Gabriel MORO.

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABIN



Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2016.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Informations

Mme le Maire fait part des informations suivantes aux membres de l'assemblée.

Mme le Maire souligne la qualité de la conférence du 8 avril, à Saint-Séverin, portant sur l'antiphonaire. Celle-ci était organisée par Histoire et Archéologie et plus particulièrement par Mme BILLARD-GUEHRING. Sont remerciés pour leurs interventions, Mme RAMBAUD, Directrice des Archives départementales et les chanteurs qui ont permis d'apprécier une partie de l'antiphonaire.

Puis, Mme PINGUET évoque la réunion du SPANC (assainissement non collectif) animée par MM. JEANNEAU (Agence de l'Eau) et CHAPEYROUX (Test Ingénierie). Celle-ci a réuni de nombreux propriétaires concernés par les réhabilitations (priorités 1).

Egalement, la semaine dernière, s'est tenu une réunion sur site à Néronville avec quelques élus vers les éléments routiers K16. Des modifications de tracé ont été soumises et le 26 mai à 19 heures, en mairie, une présentation de ce qui serait réalisé sera faite aux habitants du hameau.

A Bruzelles, lundi dernier, s'est déroulée la réception du lotissement. Mme le Maire souligne la qualité de la réalisation avec des clôtures, des arbustes, des trottoirs bien pensés avec des arbres implantés.

Mme le Maire précise les mises en concurrence en cours :

Test Ingénierie vient de nous adresser pour proposition les pièces du marché qui serviront au prochain appel d'offres relatif aux réhabilitations SPANC.

Le dernier rapport du diagnostic pour les fuites de la bache de la vallée aux Moines a été adressé au cabinet conseil qui va préparer le cahier des charges de l'appel d'offres afin de faire réaliser les travaux.

Quant au marché lancé pour le diagnostic eau potable, avec pose de capteurs définitifs, il a été mis sur la plateforme Synapse, avec retour des offres pour le 25 avril. 18 sociétés ont consulté le site. Après réception et ouverture des plis par la commission d'appels d'offres, le SATESE étudiera les propositions et présentera son rapport pour aider à la décision.

Avis favorable reçu pour le permis préau et l'extension maternelle. Aussi, des devis ont été demandés pour des missions SPS, l'étude de sol et le bureau de contrôle. En parallèle, l'architecte a commencé à travailler sur le dossier d'appel d'offres.

Administratif :

Le 29 janvier 2015, la Commune avait délibéré concernant une convention à passer avec le Syndicat du Fusin. Il y a un paragraphe à supprimer ainsi qu'un mot dans l'article 5. En effet, dans un aléa précédent, au même article, il est déjà stipulé qu'une fois les subventions versées à hauteur de 80 %, les 20 % restants sont à charge égale entre la Commune et le Syndicat du Fusin.

M. CARROUE explique qu'il s'agissait d'un ancien « copier-coller » d'un avant-projet rédigé par le Département.

Du 2 au 31 mai : enquête publique modification du PLU

Permanences : 2 mai : 9h30 – 12h30

13 mai : 13h30 – 15h30

31 mai : 14h00 – 17h00.

Deux passages dans la République et l'Eclairer du Gâtinais, mise sur internet, sur un panneau lumineux et les affiches jaunes ont été installées.

Un seul panneau lumineux fonctionne car souci de surtension EDF qui a endommagé le panneau du centre-ville.

Le 10 juin prochain, était prévue une commission générale. Elle sera certainement précédée par un mini conseil. Nous devrions recevoir les rapports eau assainissement et spanc (à voter avant le 30 juin), voire aussi la demande de tirage au sort du jury criminel.

Des vérifications de recensement vont être réalisées (enquête de contrôle principalement sur deux secteurs).

25 avril à 19 heures : commission d'aménagement concernant les zones humides

Social :

Mme PINGUET évoque que la veille s'est tenu le Conseil d'administration du CCAS.

Mme Sophie LEBOURGEOIS a été élue Vice-Présidente.

Une délibération proposée par Val de Loing concernant une convention de location après travaux pour le LAEP a été mise en sursis pour manque d'éléments financiers.

RPA : les premiers travaux ont commencé pour permettre de reloger les résidents situés dans l'aile Nord où vont commencer les travaux.

Des rencontres individuelles des résidents avec AREPA sont en cours.

Des réunions seront encore nécessaires pour finaliser les conventions entre les trois partenaires : AREPA, Val de Loing et le CCAS.

Intercommunalité :

Le Président de l'intercommunalité et le DGS souhaitent rencontrer les élus municipaux. Deux dates leur seront proposées : les 10 ou 18 mai à 19 heures.

Mme le Maire informe que la commission de développement économique a préconisé au Bureau de l'Intercommunalité que le site de Sogaplast puisse accueillir le prochain hôtel d'entreprises intercommunal.

Technique :

Les travaux de confortement de la falaise. Ils avancent bien, les entreprises vont principalement poser la canalisation d'eau, faire le dévoiement et mettre un bi-couche sur la route.

Pour information, Mme le Maire explique qu'un crâne a été trouvé vers la place de la République lors des travaux de branchement plomb. Il y avait, jadis, dans ce secteur, un cimetière. Une datation des os est en cours.

Le 3 mai à 10 heures : M. NAVARRO du SDESM viendra présenter aux élus le bilan énergétique réalisé sur les bâtiments de la Commune.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire donne la parole à Mme LAGILLE, Adjointe aux finances, pour présenter les différentes délibérations budgétaires.

Le 18 mars dernier, s'est tenu la commission des finances durant laquelle les comptes administratifs des différents budgets avaient été étudiés ainsi que les projets de budget primitif.

Les premières délibérations concernent le budget de la Commune

Délibération n°2016.04.17 - Vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion – Budget Commune

Le Compte Administratif pour l'exercice 2015 a été rapproché du Compte de Gestion du Receveur Municipal. L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif 2015 présente les résultats suivants :

En Fonctionnement

Recettes réalisées :	2 998 938.26 €	
Dépenses réalisées :	2 817 010.62 €	
Résultat de l'exercice :	181 927.64 €	d'excédent
Résultat reporté :	752 909.62 €	d'excédent
Résultat de clôture :	934 837.26 €	d'excédent

En Investissement

Recettes réalisées :	545 018.95 €	
Dépenses réalisées :	319 030.49 €	
Solde d'exécution :	225 988.46 €	d'excédent
Résultat reporté :	144 003.08 €	de déficit
Solde d'exécution de clôture :	81 985.38 €	d'excédent

L'excédent global de clôture de l'exercice 2015 s'élève donc à **1 016 822.64 € d'excédent**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Mme le Maire quitte la salle, laissant la présidence à la doyenne d'âge, Mme Luce FARE.

Celle-ci demande à l'assemblée de se prononcer chapitre par chapitre sur le compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la Compte Administratif 2015 ainsi que le Compte de Gestion 2015.

Délibération n°2016.04.18 - Affectation du résultat de fonctionnement 2015 - Budget Commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le Compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de clôture de la section d'investissement excédentaire de 81 985.38 €
- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 934 837.26 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 322 876 €
- en recettes pour un montant de 120 716 €

Le besoin net de financement de la section d'investissement peut donc être estimé à 120 174.62 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015,

- d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte-tenu des restes à réaliser, soit 120 174.62 €
- d'autre part, en report de fonctionnement, soit 814 662.64 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat 2015 de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- **ligne 1068** : excédent de fonctionnement capitalisé : 120 174.62 €
- **ligne 002** : résultat de fonctionnement reporté : 814 662.64 €

Délibération n°2016.04.19 - Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Commune

Mme LAGILLE rappelle les données suivantes :

En fonctionnement

Lors de la commission de finances, il nous manquait quelques données dont la principale était la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

En 2016, nous percevrons 728 264 € comprenant 138 000 € qui nous seront reversés par l'intercommunalité et basés sur le réalisé de 2015. Ce sera toujours cette somme qui servira de base au reversement.

L'année dernière, nous avons perçu une DGF de 750 228 €. Nous avons donc déjà une perte de **21 964 €** par rapport à 2015.

S'ajoutera, et venant toujours de l'intercommunalité, le reversement de la partie fiscalité professionnelle unique qui s'élèvera à **322 484 €.**

Les taux d'imposition de la Commune sont proposés identiques

Il faut encore supporter le déficit de La RPA le temps de la réalisation des travaux.

Chapitre 012 du personnel : Il devrait être minimisé en 2017 car choix entériné cette année au moment du lancement des appels d'offres avec le centre de gestion de ne conserver que peu de critères de garantie d'assurance.

Sinon, les prévisions budgétaires du personnel sont quasiment identiques.

L'aide aux associations consent un effort d'environ 10 000 € supplémentaires par rapport à 2015, en maintenant un versement de fonctionnement pour l'OTSI.

La Commune fait également face à des pertes de locations (dont principalement les locaux de la Trésorerie). Nous avons tenu compte d'une baisse de 26 000 €.

En investissement

1 - Deux procédures exceptionnelles d'investissement public ont été sollicitées (extension de la mairie et travaux à l'Hôtel Dieu) pour lesquelles des provisions sont prévues.

2 - L'acquisition de la propriété voisine se fera sur cet exercice (154 000 €) pour permettre l'extension en prévoyant de revendre une partie peut-être dès 2017.

3 – En 2016, règlement des travaux de la falaise à Grands Moulins (environ 180 000 €) avec des aides attendues du Département (sur le contrat CONT ACT) de 70 000 € et sur la réserve parlementaire de 20 000 €.

4 – A la Toussaint 2016 : construction d'un préau à l'école maternelle. Avec solde du contrat CONT ACT, de la DETR (exceptionnellement repoussée d'un an) et une partie du contrat régional. Estimation : 90 000 €.

5 – Règlement de la chaudière et des équipements du gymnase (56 932 €) qui permettra de réaliser des économies de fonctionnement.

6 – Equipements techniques pour 49 500 € dont une épareuse, un désherbeur qui est subventionné, une cabine de tracteur, un fourgon et divers équipements.

7 – Des actions d'éclairage public : un programme de 24 780 € et des projecteurs autour de l'église pour 17 000 €.

8 – Des actions au titre des zones humides : 15 000 € prévus

9 – Des recettes d'investissement sont également inscrites à la hauteur de l'estimation des Domaines pour le bâtiment de la rue Moïse abritant la bibliothèque. Soit 110 000 €.

Le projet de budget primitif 2016 présenté au Conseil municipal se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	En Euros	En Euros
Section de Fonctionnement (1)	2 905 627 € + 385 680 € (virement section investissement) 3 291 307	2 905 627 € + 814 662 € 64 (reprise de l'excédent) 3 720 289 € 64
Section d'Investissement	995 680.00 €	995 680.00 €
TOTAL	4 286 987 €	4 715 969.64 €

(1) La section de fonctionnement laisse apparaître en recettes un **suréquilibre de 428 982.64 €**.

Il est demandé au Conseil municipal :

1°/ de se prononcer sur le budget primitif 2016 et de le voter par chapitre

2°/ de fixer comme suit les taux d'imposition 2016

	2016	Pour mémoire 2015
Taxe d'habitation	18.38 %	18.38 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	19.16 %	19.16 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	43.57 %	43.57 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2016.

Délibération n°2016.04.20 - Formation des élus

Mme le Maire fait part du montant alloué pour la formation des élus en 2015.

- Année 2015 : 1000 € (réalisé : 0 €)

Il est proposé de reconduire la somme de 1000 € pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'affecter à l'article 6535 du budget primitif 2016 la somme de 1000 € pour la formation des élus.

Délibération n°2016.04.21 - Subventions versées aux associations

M. GOURTAY explique la nouvelle orientation qui consiste pour trois associations d'avoir un budget lissé. Ceci répond à une harmonisation financière souhaitée tant par les associations que la Commune.

Les demandes de subventions des associations pour l'année 2016 ont été étudiées lors de la commission générale du 11 mars 2016.

Madame le Maire rappelle les conditions d'attribution des subventions fixées par le Conseil municipal :

✚ Condition 1 : les subventions communales ne peuvent être qu'inférieures ou égales à 40 % des recettes propres de l'association

✚ Condition 2 : le rapport subvention communale / nombre d'adhérents doit être inférieur ou égal à la cotisation demandée par l'association aux adhérents
Les subventions communales ne peuvent être qu'inférieures ou égales à 100 € par an et par adhérent pour les associations extérieures.

✚ Condition 3 : tout disponible financier supérieur à 1000 € et dépassant le tiers des recettes propres devra être accompagné d'un projet chiffré et planifié dans le temps de son utilisation

Ces trois conditions réunies fixent le montant maximum possible de subvention pour chacune des associations.

Par ailleurs, pour tenir compte des fêtes importantes se déroulant souvent sur une même année, il est proposé d'annualiser le versement des subventions pour 3 associations (le Comité des Fêtes, le Comité de Jumelage et Histoire et Archéologie) afin d'obtenir un budget uniforme en matière de subvention

Mme le Maire présente ensuite les montants alloués à chacune des associations (tableau joint).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOpte les montants des subventions des associations tels que déterminés dans le tableau annexe à la présente délibération, soit 100 050 €.

FIXE d'ores et déjà les subventions suivantes pour 3 associations :

	2017		2018		2019	
	2017 subvention fonctionnement	2017 subvention exceptionnelle	2018 subvention fonctionnement	2018 subvention exceptionnelle	2019 subvention fonctionnement	2019 subvention exceptionnelle
Comité des fêtes	500,00 €	2 625,00 €	500,00 €	2 625,00 €	500,00 €	2 625,00 €
Histoire et archéologie	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Comité de jumelage	0	3 100,00 €	0	2 250,00 €	0	2 250,00 €
TOTAL par type de subvention	1 500,00 €	7 725,00 €	1 500,00 €	6 875,00 €	1 500,00 €	6 875,00 €
TOTAL à budgétiser	9 225,00 €		8 375,00 €		8 375,00 €	

N° réf.	Associations	SUBVENTION 2016	Observations
2	Collège sportive	550,00 €	
3	Foyer socio éducatif	690,00 €	
7	EPMS sportive	143,84 €	
8	Fanfare les abeilles	1 400,00 €	7 prestations à 200 € - conditionnelle : erreur de disponible + le justifier
9	Thai boxing	1 000,00 €	Conditionnelle - manque attestation d'assurance + justifier le disponible
10	ES Tennis	2 293,43 €	
11	Club d'aïkido	340,00 €	Conditionnelle - manque attestation d'assurance
12	Gâtinais Val de Loing Football	8 817,20 €	
13	Roller Hockey	386,00 €	
15	ES Gymnastique	11 000,00 €	
16	ES Karaté	1 500,00 €	
30	ES Badminton	1 500,00 €	
35	Creapassion	/	pas de demande
36	Si près, si Loing (théâtre)	300,00 €	Conditionnelle - Vérifier le disponible

N° réf.	Associations	SUBVENTION 2016	Observations
40	Jeunes sapeurs pompiers	200,00 €	Conditionnelle - Justifier le disponible
46	Gym. Volontaire	/	pas de demande
48	Qi Gong "le Chant du Corps"	55,44 €	
17	ACCL Cyclisme	450,00 €	
19	Doigts de fée	/	pas de demande
20	Les Blés d'or	1 200,00 €	
28	Paixao de Portugal	1 200,00 €	
38	Les Genêts	/	pas de demande
39	Créateurs de Moments Artistiques	/	pas de demande
44	Histoire et Archéologie	1 000,00 €	Conditionnelle - Justifier le disponible
49	Futsal	360,00 €	
45	Billard Club	/	pas de demande
18	Bibliothèque pour Tous	3 125,00 €	
22	Comité des Fêtes	2 250,00 €	
24	OTSI	38 000,00 €	
33	Comité de Jumelage	400,00 €	
4	Coop. Elémentaire	1 155,00 €	
6	Coop. Maternelle	768,00 €	
27	La Croix Rouge	/	pas de demande
34	A.P.E.	950,00 €	Conditionnelle - justifier le disponible
50	Tous en fête	150,00 €	
Subventions exceptionnelles			
22	Comité des fêtes compte fêtes et cérémonies	5 900,00 €	14 juillet - fête de l'âne - fête de la musique - spectacle fin d'année - marrons + vin chaud fin d'année
22	Comité des fêtes	3 500,00 €	Journée américaine
44	Histoire et Archéologie	4 000,00 €	Journées du patrimoine

15	ES Gym	378,40 €	Championnat de France (équipe garçons mai 2015)
30	Badminton club	49,50 €	Championnat de France (mai 2015)
36	Assoc. "SI PRES, SI LOING" - Théâtre	400,00 €	Organisation pièce de théâtre "Qui a tué Marcel ?"
33	Comité de Jumelage	1 000,00 €	
13	Roller Hockey	1 214,00 €	Aide à l'acquisition de rambarde / filet / mini-but - Sous réserve que ce matériel soit utilisable par la Commune
49	Futsal	140,00 €	Aide à l'achat d'un scoreur
	EPMS de Chancepoix	700,00 €	distribution des Echos Castellandonnais
	EPMS de Chancepoix	400,00 €	affichage, distribution de flyers par les jeunes de l'EPMS lors des manifestations
Subventions associations extérieures			
	ASSOC. DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS	100,00 €	
	LES PAPILLONS BLANCS	25,00 €	1 enfant
	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	100,00 €	13ème rando. pédestre - oct. 2016
	A.C.Ju.S.E.	100,00 €	
	SECOURS POPULAIRE Français	200,00 €	
	LES RESTAURANTS DU CŒUR	320,00 €	
	ASS. POUR LE DON DE SANG BENEVOLE"MAURICE VIRATELLE"	100,00 €	
	CODUT	100,00 €	
	MAISON DE LA FAMILLE - FONTAINEBLEAU	50,00 €	
	ASSOCIATION SPIRALES	50,00 €	
	Subventions diverses	39,19 €	
TOTAL		100 050,00 €	

Ensuite, les autres budgets sont abordés et présentés par Mme LAGILLE :

**Délibération n°2016.04.22 - Vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de
Gestion– Service de l'Eau Potable**

Le Compte Administratif du Service Eau Potable pour l'exercice 2015 a été rapproché du Compte de Gestion du Receveur Municipal. L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif 2015 présente les résultats suivants :

En Exploitation

Recettes réalisées :	50 992.24 €
Dépenses réalisées :	58 797.86 €
Solde d'Exécution :	7 805.62 € déficit
Résultat reporté :	22 772.41 € d'excédent
Solde d'exécution de clôture :	14 966.79 € d'excédent

En Investissement

Recettes réalisées :	36 433.30 €
Dépenses réalisées :	36 306.67 €
Résultat de l'exercice :	126.63 € d'excédent
Résultat reporté :	89 468.03 € d'excédent
Résultat de clôture :	89 594.66 € d'excédent

L'excédent global de clôture de l'exercice 2015 s'élève donc à **104 561.45 € d'excédent**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Madame le Maire quitte la salle, laissant la présidence à la doyenne d'âge, Mme Luce FARE.

Celle-ci demande à l'assemblée de se prononcer chapitre par chapitre sur le compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Service Eau Potable ainsi que le Compte de Gestion 2015.

Délibération n°2016.04.23 - Affectation du résultat d'exploitation 2015 - Service de l'Eau Potable

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de clôture de la section d'investissement excédentaire de 89 594.66 €
- un résultat excédentaire de la section d'exploitation de 14 966.79 €

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser pour cet exercice de :

- 28 000 € en dépenses
- 9 300 € en recettes
-

Le solde de la section d'investissement est donc de 70 894 € 66

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'affecter juste le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2015 ainsi : - En report de fonctionnement, pour 14 966.79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat 2015 de la section d'exploitation de la façon suivante :

- **ligne 002** : résultat d'exploitation reporté : 14 966.74 €

Délibération n°2016.04.24 - Vote du Budget Primitif 2016 – Service de l'Eau Potable

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 du Service de Distribution d'Eau Potable et de le voter par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2016 du Service de Distribution d'Eau Potable arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	69 523.00 €	69 523.00 €
Section d'Investissement	254 363.66€	254 363.66 €
TOTAL	323 886.66 €	323 886.66 €

Délibération n°2016.04.25 - Vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion – Service de l'Assainissement Collectif

Le Compte Administratif du Service Assainissement pour l'exercice 2015 a été rapproché du Compte de Gestion du Receveur Municipal. L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif 2015 présente les résultats suivants :

En Exploitation

Recettes réalisées : 130 602.28 €

Dépenses réalisées : 88 860.92 €

Solde d'Exécution : 41 741.36 € d'excédent

Résultat reporté : 60 940.53 € d'excédent

Solde d'exécution de clôture : **102 681.89 € d'excédent**

En Investissement

Recettes réalisées : 497 410.27 €

Dépenses réalisées : 164 538.18 €

Résultat de l'exercice : 332 872.09 € d'excédent

Résultat reporté : 277 785.77 € de déficit

Résultat de clôture : **55 086.32 € d'excédent**

Le résultat global de clôture de l'exercice 2015 s'élève donc à **157 768.21 € d'excédent.**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Madame le Maire quitte la salle, laissant la présidence à la doyenne d'âge, Mme Luce FARE.

Celle-ci demande à l'assemblée de se prononcer chapitre par chapitre sur le compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Service Assainissement ainsi que le Compte de Gestion 2015.

Délibération n°2016.04.26 - Affectation du résultat d'exploitation 2015 – Service de l'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de clôture de la section d'investissement excédentaire de 55 086.32 €
- un résultat excédentaire de la section d'exploitation de 102 681.89 €

La section d'investissement ne laisse apparaître aucun reste à réaliser.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2015 : - en report de fonctionnement, soit 102 681.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE d'affecter le résultat 2015 de la section d'exploitation de la façon suivante :

- **ligne 002** : résultat d'exploitation reporté : 102 681.89 €

Délibération n°2016.04.27 - Vote du Budget Primitif 2016 – Service de l'Assainissement Collectif

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 du Service de l'Assainissement et de le voter par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte le budget primitif 2016 du Service Assainissement arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	238 282.00 €	238 282.00 €
Section d'Investissement	294 386.32 €	294 386.32 €
TOTAL	532 668.32 €	532 668.32 €

Délibération n°2016.04.28 - Vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion – Service de l'Assainissement Non Collectif

Le Compte Administratif du Service Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'exercice 2015 a été rapproché du Compte de Gestion du Receveur Municipal. L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif 2015 présente les résultats suivants :

En Exploitation

Recettes réalisées :	888.87 €
Dépenses réalisées :	277.20 €
Solde d'Exécution :	611.67 € d'excédent
Solde reporté	1 435.62 € d'excédent
Solde d'exécution de clôture :	2 047.29 € d'excédent

En investissement

Recettes réalisées :	6 048.00 €
Dépenses réalisées :	9 636.00 €
Solde d'Exécution :	3 588.00 € déficit
Solde reporté	0 €
Solde d'exécution de clôture :	3 588.00 € déficit

Le résultat global de clôture de l'exercice 2015 s'élève donc à **1 540.71 € de déficit**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Madame le Maire quitte la salle, laissant la présidence à la doyenne d'âge, Mme Luce FARE.

Celle-ci demande à l'assemblée de se prononcer chapitre par chapitre sur le compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Service Assainissement Non Collectif ainsi que le Compte de Gestion 2015.

Délibération n°2016.04.29 - Affectation du résultat d'exploitation 2015 - Service de l'Assainissement Non Collectif

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section d'exploitation de 2 047.29 €
- un résultat déficitaire de la section investissement de 3 588.00 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 30 074.00 €
- en recettes pour un montant de 30 074.00 €

Le besoin net de financement de la section d'investissement peut donc être estimé à 3 588.00 €

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2015 : - en réserve afin de couvrir une partie du solde net d'exécution de la section d'investissement compte-tenu des restes à réaliser, soit 2 047.29 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE d'affecter le résultat 2015 de la section d'exploitation de la façon suivante :

- **ligne 1068** : excédent de fonctionnement capitalisé : 2 047.29 €

Délibération n°2016.04.30 - Vote du Budget Primitif 2016 – Service de l'Assainissement Non Collectif

Mme le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2007 créant un Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC et informe de la mise en place de ce budget spécifique depuis 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 du SPANC et de le voter par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte le budget primitif 2016 du SPANC arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	En Euros	En Euros
Section d'Exploitation	3 610.71 €	3 610.71 €
Section d'Investissement	135 709.29 €	135 709.29 €
TOTAL	139 320.00 €	139 320.00 €

Il est souligné que le budget du SPANC permet de mener des actions (entretien, réhabilitation) pour aider les administrés concernés mais que les opérations, une fois réalisées, doivent être équilibrées avec les aides et les participations sur plusieurs exercices.

Délibération n°2016.04.31 - Crédits scolaires 2016

M. GOURTAY présente la délibération.

Mme le Maire indique que le Conseil Municipal doit fixer le crédit alloué par enfant pour les dépenses de fournitures scolaires des écoles maternelle et élémentaire.

Le montant fixé en 2015 était de 40 € par enfant (41.45 € en 2014).

L'effectif actuel est de :

- 128 enfants à l'école maternelle (127 en 2014/2015)
- 231 enfants à l'école élémentaire (243 en 2014/2015)

Vu le budget primitif 2016 et compte tenu des restrictions budgétaires nécessaires à l'équilibre de ce budget, il est proposé de maintenir les crédits scolaires 2016 à 40 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de maintenir les crédits scolaires à hauteur de 40 € par enfant pour l'année civile 2016.

DIT que les crédits seront prévus à l'article 6067 du Budget primitif 2016.

Avenant au Contrat Régional

Délibération reportée dans la mesure où la Région serait prête à aider la Commune en reprenant un solde sur une autre action au cas où l'Etat ne subventionnerait pas à 80 % l'extension de la mairie (dossiers en attente de réponse).

Délibération n°2016.04.32 - Désignation d'un élu au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing (CCGVL)

Mme PINGUET explique qu'elle aurait pu prendre seule la décision mais qu'elle souhaitait que ce soit fait par le Conseil municipal. De même, elle suggère que ce soit l'Adjointe aux Finances qui suive ce contrôle compte tenu des conséquences sur le budget communal.

Il est constitué une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing (CCGVL).

Son rôle est d'évaluer les charges liées aux compétences transférées à la CCGVL. Cette commission est composée d'un représentant par Commune membre.

Il y a donc lieu de désigner un délégué au sein du Conseil municipal.

Mme le Maire fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉSIGNE Mme Valérie LAGILLE membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) créée dans le cadre de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing (CCGVL).

Délibération n°2016.04.33 - Acceptation du don d'œuvres de Marysel

Le local associatif occupé par la FNACA a été séparé afin de libérer une salle spécifique pour accueillir les œuvres.

Aux termes de l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit délibérer sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune, ce qui signifie que le conseil peut décider de les accepter ou de les refuser.

Madame le Maire indique que M. Emile LEVEUGLE a souhaité faire don à la Commune des œuvres de son épouse, Marysel. Il s'agit de 17 tapisseries et de mosaïques dont les supports et matières sont très variés. Ces œuvres seraient entreposées dans une salle rue du Gâtinais (ancienne école Joubert).

L'ensemble est estimé à 43 300 €. Il y a donc lieu de délibérer sur l'acceptation de ce don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTE le don de 17 tapisseries et ensemble de mosaïques pour une valeur estimée à 43 300 €.

DIT que ces œuvres seront entreposées dans une salle rue du Gâtinais et assurées en conséquence.

Tous les membres du Conseil municipal remercient M. LEVEUGLE pour cette donation.

Délibération n°2016.04.34 - Création de postes

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre à sept agents municipaux de progresser dans leur carrière,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE de créer les postes suivants :

A compter du 01/05/2016 – TEMPS COMPLET

-  Création de 4 postes d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
-  Création de 2 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

A compter du 01/09/2016 – TEMPS COMPLET

-  Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe

DIT qu'une demande sera faite auprès de la Commission Technique du Centre de Gestion pour la suppression des anciens postes à savoir :

-  suppression de 4 postes d'Adjoint Technique 1^{ère} classe
-  suppression de 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
-  suppression d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe

DIT que le tableau des emplois sera ainsi modifié.

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération n°2016.04.35 - Motion pour les classes bilangues

M. GOURTAY évoque les difficultés rencontrées pour enseigner certaines matières, dans les collèges, dont les langues.

La préparation de la rentrée scolaire 2016 et les nouvelles cartes académiques de langues vivantes inquiètent les enseignants, les familles et les élus, s'agissant notamment de la disparité constatée entre les académies en matière de classes « bilangues ».

D'ailleurs, il semblerait, d'après Mme la Sénatrice Colette MELOT, mobilisée plus particulièrement pour la défense de l'enseignement de l'allemand, que 31 des 109 classes « bilangues » devraient disparaître dans le Département à la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, Château-Landon est jumelée avec Hirschhorn et l'intérêt porté à l'enseignement de l'allemand fait partie de l'histoire, certes nationale, mais aussi communale. Cela passe aussi par le maintien de l'enseignement de la langue du partenaire.

De même, il apparaît à tous que l'enseignement de deux langues, au collège, constitue une force pour s'ouvrir sur le monde.

Il ne faut pas que la réforme en cours sur l'enseignement des langues au collège constitue un nivellement par le bas.

Il est donc souhaité de maintenir le nombre d'heures d'enseignement dans ce domaine.

De son côté, l'association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France expose que le nombre d'heures attribuées à l'allemand dans les dotations horaires des collèges sera en baisse de 17 % à la rentrée 2016.

De ce fait :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

SOUHAITE généraliser des classes bilangues ouvertes à tous les collégiens qui le souhaitent, à la hauteur des enjeux d'un monde internationalisé, à parité horaire pour les deux langues tout au long des années collège, sans exigence d'un parcours préalable spécifique en primaire. Et ce, à égalité sur tout le territoire français.

La séance est levée à 22h.

Le Maire,
Pascale PINGUET